

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Novembre 2021

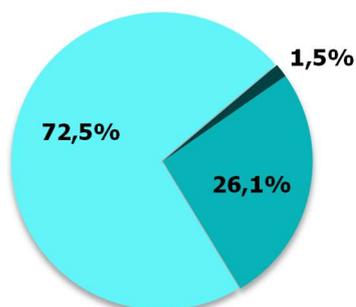
TAUX DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS

3^E TRIMESTRE 2021 BAISSE TENDANCIELLE DES DIFFÉRENTS TAUX

- Les taux de **découverts** poursuivent leur rattrapage tendanciel vis-à-vis de la métropole, mais restent deux fois plus élevés en Guyane.
- Les taux des **crédits à l'habitat** s'établissent à 1,26 %, suivant la tendance baissière nationale. En moyenne, le montant des crédits à l'habitat contractés s'élève à 178 000 € (contre 145 000 € au trimestre précédent) pour une durée stable de 20 ans. Les crédits à l'habitat représentent 72,5 % des nouveaux crédits accordés aux particuliers.
- En Guyane, les taux pratiqués sur les **crédits à la consommation** se maintiennent à 3,76 %, soit un niveau proche de ceux pratiqués à l'échelle nationale. Ils représentent 26,1 % des nouveaux crédits accordés.

Caractéristiques des nouveaux crédits en valeur

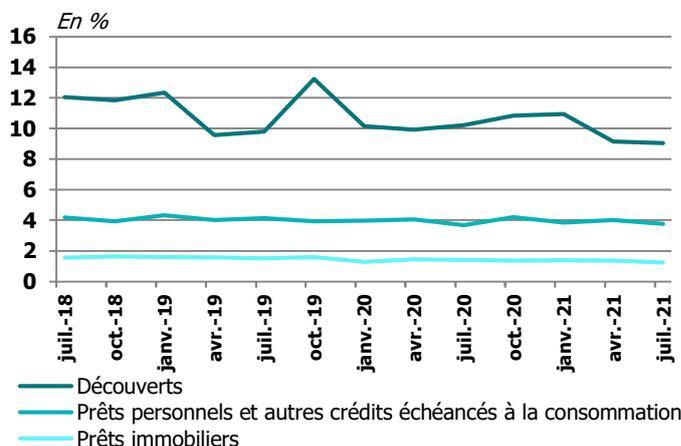
Répartition des flux de nouveaux crédits aux particuliers (sur un an, hors découverts)



- Prêts personnels et crédits échancés à la consommation
- Prêts immobiliers
- Autres crédits

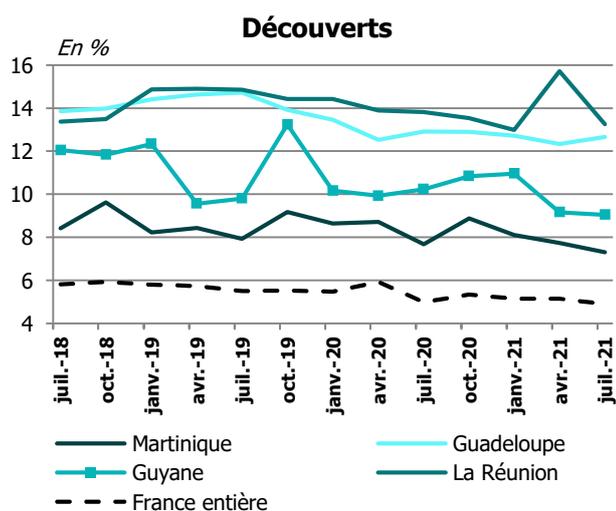
Sources : IEDOM, Banque de France

Taux moyens des crédits aux particuliers en Guyane

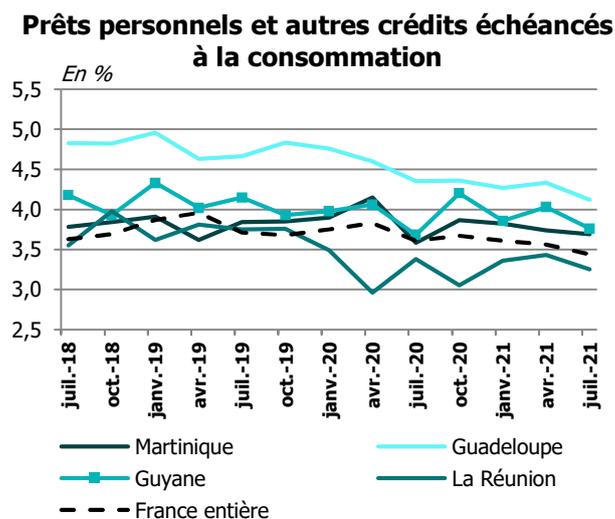


Taux moyen débiteurs en %		juil.-20	oct.-20	janv.-21	avr.-21	juil.-21	Variations (points de base)	
							sur un an	sur un trim.
Guyane	Découverts	10,23	10,84	10,96	9,17	9,05	-118	-12
	Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	3,68	4,20	3,86	4,03	3,76	8	-27
	Prêts immobiliers	1,41	1,37	1,40	1,38	1,26	-15	-12
France entière	Découverts	4,98	5,34	5,15	5,15	4,90	-8	-25
	Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	3,61	3,67	3,61	3,56	3,44	-17	-12
	Prêts immobiliers	1,29	1,29	1,24	1,15	1,12	-17	-3

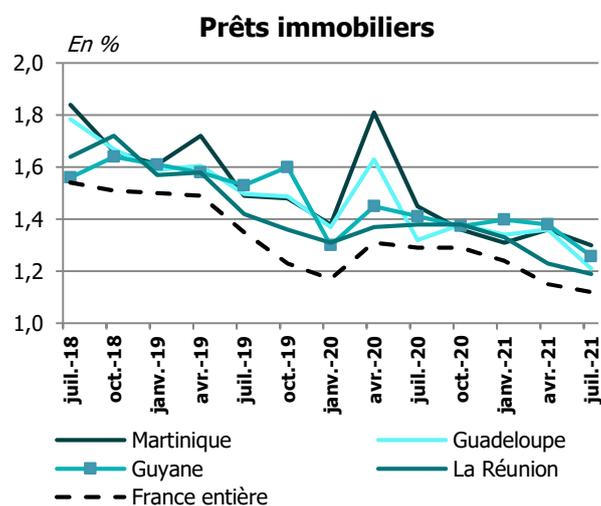
Évolution des taux moyens débiteurs par géographie



Sources : IEDOM, Banque de France



Sources : IEDOM, Banque de France



Sources : IEDOM, Banque de France

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements ayant leur activité en Guyane. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux particuliers. Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les taux présentés dans cette note sont des taux moyens pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

Les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages et ce quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT).

Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échéancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence.

Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : S. BOUVIER-GAZ – Responsable de la rédaction : D. LAURET – Rédaction : S. AUBERT
Éditeur et imprimeur : IEDOM